



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 26-29 novembre 2018

Distribution: générale

Point 7 de l'ordre du jour

Date: 22 octobre 2018

WFP/EB.2/2018/7-D/Add.1

Original: anglais

Rapports d'évaluation

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Réponse de la direction aux recommandations issues de l'évaluation du portefeuille d'activités en Somalie pour la période allant de 2012 à 2017

Contexte

1. On trouvera dans le présent document la réponse de la direction aux recommandations issues de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM en Somalie pour la période allant de 2012 à 2017.
2. Cette évaluation avait pour objet d'analyser le positionnement stratégique du PAM, la qualité des décisions prises et les facteurs les ayant motivées, ainsi que la performance et les résultats des activités du portefeuille. Elle a en outre été planifiée de manière à fournir des éléments utiles pour la conception du nouveau plan stratégique de pays provisoire (PSPP) du PAM pour la Somalie.
3. La direction note, au vu des constatations de l'évaluation, que le PAM s'est positionné de manière stratégique pour intervenir dans les domaines où il possède un avantage comparatif – secours d'urgence, services communs et activités de préparation – et en faveur de la nutrition. Le PAM a joué un rôle essentiel dans les mesures prises pour prévenir la famine en 2017. Les évaluateurs ont constaté que l'encadrement du Bureau du PAM en Somalie avait pris des décisions stratégiques pertinentes dans le contexte national et compte tenu de la situation de la sécurité alimentaire, du mandat du PAM, des cadres d'action nationaux, des conditions imposées par les donateurs et de l'évolution des structures gouvernementales. Les évaluateurs ont noté que, de façon générale, le portefeuille d'activités du PAM correspondait aux besoins des bénéficiaires et était cohérent avec les politiques nationales tant au niveau fédéral qu'à l'échelon des États, et qu'il avait contribué à renforcer les capacités des institutions nationales en matière d'analyse de la sécurité alimentaire.

Coordonnateurs responsables:

Mme E. Joergensen
Directrice régionale
Afrique de l'Est et Afrique centrale
courriel: erika.joergensen@wfp.org

M. L. Bukera
Directeur de pays
courriel: laurent.bukera@wfp.org

4. La direction se félicite de ces constatations et souscrit largement aux huit recommandations formulées, dont les précieuses indications ont été en grande partie intégrées dans le PSPP établi par le bureau de pays pour la période 2019-2021. La mise en œuvre des recommandations demandera que l'on collabore étroitement avec les interlocuteurs gouvernementaux et les principales parties prenantes, tout en tenant compte des ressources disponibles.
5. Le tableau ci-après présente la réponse de la direction à chacune des recommandations, ainsi que les mesures qu'il est prévu de prendre pour y donner suite et les échéances correspondantes.

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS EN SOMALIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2012 À 2017			
Recommandation	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 1: Programme national de filet de sécurité</p> <p>Le PAM devrait assurer la direction technique du processus d'élaboration et d'expérimentation d'un programme national de filet de sécurité – Somali Safety Net Programme – destiné à répondre aux besoins chroniques, saisonniers et critiques:</p> <p>a) Nouer des partenariats à la fois avec les donateurs qui financent les interventions humanitaires et avec ceux qui financent les opérations de développement.</p> <p>b) Travailler en concertation étroite avec les autorités fédérales et celles à l'échelon des États, dès le début de la conception du programme.</p>	<p>Bureau de pays, avec l'appui du bureau régional et du Siège</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La direction est consciente de l'occasion qui s'offre au PAM d'assurer un encadrement technique dans ses domaines de compétences alors que les pouvoirs publics, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG), les donateurs, les institutions internationales et d'autres parties prenantes collaborent à l'élaboration d'une politique nationale de protection sociale, puis d'un programme de filets de sécurité en Somalie.</p> <p>a) et b) En partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le PAM apporte au Gouvernement un appui technique dans l'élaboration d'une politique et d'un cadre nationaux de protection sociale comprenant l'organisation d'un programme national de filet de sécurité. Pendant toute la phase de préparation de la politique, toutes les parties prenantes sont consultées, que ce soit les pouvoirs publics fédéraux et étatiques de la Somalie, les États membres de la région, les donateurs finançant l'action humanitaire ou le développement, les ONG, les organismes des Nations Unies ou les consortiums. La politique et le cadre de protection sociale doivent être en place avant que l'on élabore un programme national de filet de sécurité.</p> <p>Le PAM sera aussi l'un des principaux participants aux discussions menées avec le Gouvernement, les donateurs et d'autres parties prenantes de l'action humanitaire et du développement sur l'expérimentation d'un filet national de protection sociale, l'établissement de normes, le test des méthodes et l'évaluation des progrès, l'objectif étant de mettre en place le système de filets de protection sociale le plus efficace possible. L'expérience acquise avec le filet de sécurité en milieu urbain réactif face aux chocs conçu par le PAM, qui sera étendu dans le cadre du PSPP, contribue à l'apprentissage et au travail entrepris au niveau national pour préparer cette mise en place. Au cours des discussions sur le PSPP, plusieurs donateurs finançant l'action humanitaire ont manifesté un</p>	<p>Décembre 2020</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS EN SOMALIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2012 À 2017			
Recommandation	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>c) Lors de la conception, tenir compte des enseignements tirés d'autres programmes de filets de sécurité dans la région.</p>		<p>intérêt pour le soutien d'un programme de filet de sécurité en milieu urbain, et le PAM s'efforce d'obtenir la participation des donateurs finançant le développement, ce qui permettrait d'accroître cet intérêt et de favoriser des partenariats. Après une phase initiale de mise en œuvre d'un filet de protection sociale en milieu urbain en 2018, le PAM examinera les enseignements tirés de cette expérience, en consultation avec le Gouvernement, et collaborera avec les donateurs à la suite de la conception et à l'extension du programme dans le cadre du PSPP.</p>	
		<p>c) Avant le début des consultations sur la politique de protection sociale, le bureau de pays a mené une étude minutieuse sur documents, afin d'examiner la composition des politiques similaires en place dans la région et dans le monde. Pendant la conception et la mise en œuvre de la politique, le bureau de pays continuera de collaborer avec le Bureau régional de Nairobi afin de mettre à profit les expériences régionales et mondiales menées en matière de programmes de filet de sécurité.</p>	Décembre 2019
<p>d) Constituer un registre unique des bénéficiaires en s'appuyant sur l'interopérabilité des systèmes en place.</p>		<p>d) Dans le cadre des initiatives d'inscription sur les listes électorales et d'identification numérique qui sont actuellement menées par le Gouvernement et appuyées par les organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, le PAM utilisera ses compétences pour soutenir les travaux visant à établir un registre national unique, collaborant avec les principales parties prenantes pour s'assurer que le registre est conçu et utilisé de façon efficace. Le PAM participera également aux discussions et encouragera les initiatives visant à permettre l'interopérabilité des systèmes en place (sans négliger les problèmes de protection des données), mettant à profit l'expérience qu'il a acquise en transposant à plus grande échelle sa plateforme numérique de gestion des bénéficiaires et des transferts, en collaboration avec les partenaires.</p>	Décembre 2020

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS EN SOMALIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2012 À 2017			
Recommandation	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
e) Veiller à ce que la modalité d'assistance retenue soit le transfert d'espèces au moyen de téléphones portables.		e) Les protocoles de transferts de type monétaire mis en place par le PAM en Somalie imposent une vérification de la pièce d'identité des bénéficiaires afin de garantir qu'au moment de l'échange les transferts profitent bien aux personnes visées. En octobre 2017, le Gouvernement a fait passer une loi sur les télécommunications imposant aux entreprises de ce secteur d'enregistrer tous les titulaires de carte SIM après vérification de leur pièce d'identité. Bien que ce processus de vérification ait commencé, il n'a pas encore atteint le niveau national. Le PAM continuera d'utiliser les modes d'exécution des transferts les plus appropriés et étudiera la possibilité de recourir au transfert monétaire au moyen de téléphones portables, après prise en compte des risques et en fonction des progrès accomplis pour renforcer l'environnement réglementaire des télécommunications mobiles en Somalie.	Décembre 2021
f) Veiller à intégrer des services de consultation pour les cas nécessitant une protection.		f) En plus de renforcer ses propres capacités pour prendre en compte les problèmes de protection, le PAM s'emploiera à soutenir ses partenaires de coopération dans le renforcement de leurs capacités à identifier les vulnérabilités et à y remédier, l'objectif étant de favoriser la mise en place de services de consultation permettant d'adresser les cas nécessitant une protection aux programmes de filet de sécurité.	Décembre 2020

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS EN SOMALIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2012 À 2017			
Recommandation	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 2: Stratégie d'aide aux personnes déplacées à l'intérieur du pays</p> <p>Le PAM devrait élaborer une approche à plus long terme pour venir en aide aux personnes déplacées à l'intérieur du pays:</p> <p>a) Faire des personnes déplacées à l'intérieur du pays un groupe cible dans le programme national de filet de sécurité.</p> <p>b) Améliorer la définition et le ciblage des personnes déplacées dans les programmes d'assistance d'urgence.</p>	<p>Bureau de pays, avec l'appui du bureau régional et du Siège</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La direction s'engage à élaborer une approche à plus long terme dans l'aide apportée aux personnes déplacées, car cette aide constitue un objectif essentiel au redressement et une priorité élevée pour une stabilité qui dure en Somalie.</p> <p>a) Bien qu'il n'existe encore aucun programme national de filet de sécurité, comme il est indiqué dans la réponse à la recommandation 1, le filet de protection sociale en milieu urbain réactif face aux chocs du PAM, mis en œuvre dans le cadre du PSPP en collaboration avec le Gouvernement et les partenaires stratégiques, cible les personnes les plus vulnérables dans les zones urbaines, c'est-à-dire celles qui n'ont que peu de moyens d'existence, voire aucun, et en particulier les personnes en situation de déplacement prolongé. Compte tenu des taux élevés d'insécurité alimentaire chez les personnes déplacées et vivant en milieu urbain, on prévoit que ces populations constitueront l'un des principaux groupes cibles. L'approche suivie est une approche à long terme dans laquelle, chaque fois que possible, les possibilités d'emploi seront développées au moyen de formations délivrant les compétences qu'une évaluation des besoins du marché a permis de déterminer.</p> <p>b) Le PAM continuera de collaborer avec les organismes et les réseaux de l'équipe de pays pour l'action humanitaire qui se spécialise dans la satisfaction des besoins des personnes déplacées et les problèmes de protection, afin d'harmoniser les définitions et les approches du ciblage des populations déplacées, y compris à l'aide des lignes directrices du ciblage communautaire en Somalie élaborées par le module de la sécurité alimentaire.</p>	<p>Décembre 2020</p> <p>Décembre 2019</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS EN SOMALIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2012 À 2017			
Recommandation	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>c) Développer les programmes de soutien des moyens d'existence urbains en s'appuyant sur des données factuelles attestant de l'efficacité des actions.</p> <p>d) Chercher à nouer de nouveaux partenariats pour favoriser l'intégration des personnes déplacées dans les communautés urbaines.</p>		<p>c) Le PAM étudiera les scénarios possibles d'élargissement, dans le cadre du PSPP, des programmes d'appui des moyens d'existence en milieu urbain des personnes déplacées. L'élargissement se fera sur la base d'évaluations de marché, d'une collaboration avec d'autres parties prenantes, y compris des entités du secteur privé travaillant dans les zones urbaines, d'une mise à profit des possibilités, et d'enseignements tirés de programmes d'appui des moyens d'existence en cours dans la région.</p> <p>d) Le PAM fait partie de l'initiative Solutions durables, qui réunit des organismes des Nations Unies et des ONG travaillant sur des programmes et des problèmes liés au déplacement de population à l'échelle du système et qui vise l'élaboration de stratégies cadrant avec les politiques publiques de prise en compte du déplacement, l'objectif ultime étant de mettre en place des solutions durables à plus long terme. La participation du PAM à cette initiative suscitera des contributions aux débats fondamentaux sur l'intégration dans les communautés urbaines des personnes déplacées et encouragera les partenariats autour de l'élaboration de solutions durables pour ces personnes.</p>	<p>Décembre 2019</p> <p>Décembre 2019</p>
<p>Recommandation 3: Moyens d'existence Le PAM devrait réorienter l'objectif principal des activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs (3A) et d'assistance alimentaire pour la formation (AAF) vers la création d'actifs productifs et de moyens d'existence:</p> <p>a) Planifier et mettre en œuvre des activités 3A et AAF sur un cycle de planification de trois ans et renforcer la cohérence avec les stratégies et programmes nationaux.</p>	Bureau de pays, avec l'appui du bureau régional et du Siège	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La direction reconnaît qu'il est important de renforcer ses activités 3A et AAF afin d'affermir la résilience des populations ciblées, permettant à celles-ci de surmonter les crises et générant des avantages manifestes au fil du temps.</p> <p>a) Les activités 3A du PAM seront planifiées et mises en œuvre sur un cycle de trois ans, de sorte qu'elles concordent avec les stratégies nationales et régionales. Cette approche à plus long terme de la programmation aidera à renforcer la résilience face aux crises dans les communautés ciblées.</p>	Décembre 2021

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS EN SOMALIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2012 À 2017			
Recommandation	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>b) Affecter les ressources à des activités précises afin d'assurer la continuité.</p> <p>c) Élaborer un cadre de suivi et d'évaluation afin d'analyser les résultats à court et long termes des activités 3A et AAF.</p>		<p>b) Pour susciter des partenariats avec les donateurs et un soutien accru des activités de renforcement de la résilience, telles que les activités 3A et AAF, le PAM, en collaboration étroite avec le Gouvernement, étudiera les possibilités de coopération avec de nouveaux partenaires donateurs, y compris ceux qui financent le développement, et avec les institutions financières internationales, les entités du secteur privé et les fondations. On recherchera des financements pluriannuels, qui permettent une mise en œuvre suivie des activités.</p> <p>c) Pour le PSPP, le bureau de pays a élaboré un cadre de suivi et d'évaluation concordant avec les lignes directrices du PAM. La mise en œuvre démarrera en 2019, et le cadre contribuera à l'évaluation des résultats à court et à plus long termes des programmes d'activités 3A et AAF.</p>	<p>Décembre 2021</p> <p>Décembre 2019</p>
<p>Recommandation 4: Questions liées à la problématique hommes-femmes et à la protection</p> <p>Le PAM devrait mieux intégrer les questions liées à la problématique hommes-femmes et à la protection dans la programmation:</p> <p>a) Revoir le mandat du poste de chargé des politiques afin d'y intégrer de manière plus proportionnée et visible les responsabilités en matière de traitement des questions liées à la problématique hommes-femmes et à la protection, ou créer un poste spécifique.</p> <p>b) Demander un fonctionnaire de réserve chargé de la problématique hommes-femmes et de la protection et tirer parti du conseiller régional spécialiste de la</p>	<p>Bureau de pays, avec l'appui du bureau régional et du Siège</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La direction est consciente de l'importance d'une intégration systématique des questions liées à la problématique hommes-femmes et à la protection dans les programmes, et donnera la priorité aux actions visant à améliorer cette intégration en veillant à ce que les questions liées à la problématique hommes-femmes et à la protection soient systématiquement prises en compte dans tout le PSPP.</p> <p>a) et b) Le bureau de pays a révisé le mandat du poste de chargé des politiques, et un poste de chargé de la problématique hommes-femmes et de la protection est désormais prévu dans le budget du PSPP. La création et le financement de ce poste commenceront dans le courant de la période couverte par le PSPP et le bureau de pays étudiera la possibilité de demander des moyens en réserve pour le recrutement et son financement en attendant que le poste soit créé. Le bureau de pays continuera à collaborer étroitement avec ses interlocuteurs régionaux durant le processus.</p>	<p>Décembre 2019</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS EN SOMALIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2012 À 2017			
Recommandation	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>problématique hommes-femmes et de la protection dans le cadre d'une collaboration et d'échanges plus réguliers.</p> <p>c) Évaluer l'impact de diverses modalités de transfert sur la dynamique des comportements intrafamiliaux et la dynamique communautaire, notamment la dynamique des rapports hommes-femmes et de la protection, et utiliser les résultats pour améliorer la conception des programmes.</p> <p>d) Renforcer les capacités des partenaires coopérants en matière d'analyse des questions liées à la problématique hommes-femmes et à la protection.</p>		<p>c) Dans le cadre des activités de suivi et d'évaluation, des informations quantitatives et qualitatives seront collectées sur la dynamique des rapports hommes-femmes et de la protection, et une analyse comparative des effets des modalités de transfert sur la dynamique des comportements intrafamiliaux et la dynamique communautaire sera menée afin d'étayer la conception et l'ajustement des programmes.</p> <p>d) Parce qu'il s'agit là d'un élément central du renforcement des capacités dans le cadre du PSPP, le bureau de pays soulignera l'importance d'une amélioration des capacités des partenaires à prendre systématiquement en compte les questions liées à la problématique hommes-femmes et à la protection dans les programmes et les activités de suivi.</p>	<p>Décembre 2021</p> <p>Décembre 2018</p>
<p>Recommandation 5: Ciblage Le PAM devrait améliorer le ciblage des bénéficiaires, notamment des personnes déplacées à l'intérieur du pays:</p> <p>a) Promouvoir une participation active et sur un pied d'égalité des femmes et des filles à l'aide de méthodes participatives, afin que les communautés, y compris les personnes déplacées, prennent part à la conception des critères de ciblage et des droits à prestations.</p>	Bureau de pays, avec l'appui du bureau régional et du Siège	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La direction est totalement convaincue de l'importance critique d'un ciblage efficace appuyé par des mécanismes de retour d'informations suffisants pour faire en sorte que l'assistance du PAM atteigne les personnes qui en ont le plus besoin en Somalie.</p> <p>a) Le module de la sécurité alimentaire a élaboré des lignes directrices relatives au ciblage communautaire en Somalie. Sur la base de ces lignes directrices, ainsi que des critères et priorités de ciblage définis dans le PSPP (qui comprennent la participation équitable de femmes et d'hommes au processus de planification participative mené à l'échelle des communautés), le PAM réexaminera le processus de ciblage avec la participation des communautés, en tirant profit d'autres initiatives en cours.</p>	Décembre 2019

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS EN SOMALIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2012 À 2017			
Recommandation	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>b) Améliorer la communication avec les bénéficiaires au sujet des critères de ciblage et des droits à prestations.</p> <p>c) Continuer à suivre de près la distribution des avantages des programmes.</p>		<p>b) Pour établir le dialogue avec les communautés en Somalie, le PAM communique selon trois grands axes: par l'entremise des partenaires coopérants, via son personnel ou directement avec les bénéficiaires qui contactent le centre d'appel (mécanisme de retour d'informations). Il peut ainsi informer les bénéficiaires de leurs droits et les éclairer sur les critères de ciblage. Le bureau de pays s'emploiera à renforcer la communication avec les bénéficiaires en formant son personnel à cette activité, en développant le centre d'appel, en se servant de la technologie pour assurer une plus large diffusion des mécanismes de réclamation et de remontée d'informations et en élargissant la palette des informations techniques fournies.</p> <p>c) Dans le cadre de l'action continue menée pour suivre étroitement la mise en œuvre des programmes et la répartition de leurs avantages, le PAM renforcera ses modes opératoires normalisés en matière de suivi et d'évaluation, en particulier dans les domaines du ciblage, des droits, de la protection, de l'égalité hommes-femmes et de la responsabilité à l'égard des populations touchées.</p>	<p>Décembre 2019</p> <p>Décembre 2019</p>
<p>Recommandation 6: Renforcement des capacités Le PAM devrait prendre part au dialogue interorganisations élargi sur la coordination des approches en matière de planification et de mise en œuvre des activités de renforcement des capacités:</p>	<p>Bureau de pays, avec l'appui du bureau régional et du Siège</p>	<p>La recommandation est acceptée. Le PAM est fermement résolu à collaborer étroitement avec les structures fédérales et étatiques et avec les parties prenantes engagées dans l'action humanitaire et le développement, et à soutenir ces acteurs dans le renforcement des capacités dont les institutions nationales ont besoin pour porter assistance aux Somaliens en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité.</p>	

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS EN SOMALIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2012 À 2017			
Recommandation	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>a) Travailler en partenariat avec les organismes concernés des Nations Unies pour la conduite d'évaluations approfondies des capacités d'un ensemble de ministères partenaires, afin de constituer une base qui permettra d'identifier les domaines spécifiques dans lesquels le PAM dispose d'un avantage comparatif en matière de renforcement des capacités, tels que l'analyse de la sécurité alimentaire.</p>		<p>a) Durant les consultations relatives au PSPP qui ont été menées dans toute la Somalie, le Gouvernement et les parties prenantes ont déterminé plusieurs domaines dans lesquels un développement des capacités est nécessaire si l'on veut éliminer la faim: protection sociale et filets de sécurité, nutrition, systèmes alimentaires, sécurité alimentaire, et gestion des catastrophes et alerte rapide. En réponse, le bureau de pays a élaboré l'effet direct stratégique 5 à obtenir dans le cadre du PSPP, lequel cible principalement le renforcement des capacités dans ces domaines prioritaires. Le bureau de pays se coordonnera étroitement avec les principales parties prenantes pour réaliser une cartographie des capacités lorsque cela s'impose dans chacun des domaines et élaborera un plan de développement sur trois ans pour les principaux interlocuteurs gouvernementaux en prenant comme base les avantages comparatifs de chaque entité, l'objectif étant de maximiser l'utilisation des ressources disponibles et d'éviter les actions redondantes.</p>	Décembre 2019
<p>b) En consultation avec l'unité du suivi au Siège, améliorer les outils et les moyens de suivi et d'évaluation des activités de renforcement des capacités.</p>		<p>b) Avec l'appui du Siège et du Bureau régional de Nairobi et dans le cadre du PSPP, le bureau de pays s'emploiera à mesurer le nouvel indicateur d'effet direct portant sur le renforcement des capacités. Les données de référence permettant de mesurer les progrès accomplis dans chaque domaine de renforcement des capacités seront établies en début de projet avec l'accord de toutes les parties prenantes et fourniront la base du cadre de suivi du programme tout au long de celui-ci. Au final, les résultats du suivi permettront d'apprécier si le programme est bien parti pour produire les résultats quantifiables proposés ou si des ajustements doivent être apportés aux activités, et serviront à examiner les réalisations à la fin du programme.</p>	Décembre 2019

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS EN SOMALIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2012 À 2017			
Recommandation	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 7: Nutrition et santé</p> <p>Le PAM devrait collaborer avec le Ministère de la santé à la planification stratégique annuelle et apporter un appui pour l'intégration des données de suivi de la nutrition dans le système d'information de gestion en matière de santé du ministère:</p> <p>a) Travailler avec le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition et d'autres partenaires du module de la nutrition en vue d'approfondir l'analyse des causes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.</p> <p>b) Veiller à ce que les centres de nutrition aient un plan d'urgence en place pour prendre en charge tous les enfants souffrant de malnutrition.</p>	<p>Bureau de pays, avec l'appui du bureau régional et du Siège</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La direction demeure fermement résolue à entretenir des relations avec le Ministère de la santé durant toute l'élaboration et la mise en œuvre des activités de nutrition, mais aussi à améliorer le suivi de ce domaine afin de faciliter la fourniture efficace d'une assistance nutritionnelle.</p> <p>a) Le PAM continuera de se joindre au Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition et aux partenaires du module de la nutrition pour débattre des causes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et les analyser afin d'en approfondir la compréhension.</p> <p>b) Le PAM prendra les mesures nécessaires pour faire en sorte que les centres d'alimentation thérapeutique et supplémentaire soient dotés de plans d'urgence permettant d'admettre et de traiter tous les enfants souffrant de malnutrition qui leur sont adressés. Ces mesures comprendront l'élaboration de modes opératoires normalisés et un travail de plaidoyer effectué en collaboration avec des partenaires pour l'admission et le traitement de tous les enfants atteints de malnutrition.</p>	<p>Décembre 2021</p> <p>Décembre 2019</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS EN SOMALIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2012 À 2017			
Recommandation	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
c) Ventiler les chiffres relatifs à la couverture afin de mettre en évidence les différences en la matière entre les zones urbaines, les zones rurales et les zones d'installation des populations déplacées à l'intérieur du pays, et suivre de près les réadmissions dans les programmes de supplémentation alimentaire ciblée afin de s'assurer que l'arrêt des rations familiales n'a pas entraîné de réadmissions d'enfants souffrant de malnutrition dans ces programmes.		c) La base de données du PAM relative à la nutrition fournira, sur la couverture des programmes, des chiffres ventilés entre les populations urbaines, rurales et déplacées. Le PAM tiendra à jour son suivi mensuel des chiffres de réadmission, croisant ceux-ci avec les données de réadmission collectées avant l'arrêt de la distribution de rations familiales.	Décembre 2019
d) Changer de modalité pour l'incitation à accoucher sous surveillance médicale (passer des transferts de vivres aux transferts de type monétaire) et réfléchir à la possibilité de continuer à en faire bénéficier les mères ou de les accorder aux accoucheuses traditionnelles.		d) Le PAM examinera la possibilité de changer de modalité de transfert et de remplacer l'assistance alimentaire en nature par des transferts de type monétaire pour inciter les femmes enceintes à accepter d'être prises en charge par le programme de santé et nutrition maternelles et infantiles durant la mise en œuvre du PSPP. Le PAM étudiera également les possibilités de soutien visant les accoucheuses traditionnelles.	Décembre 2019
e) Redynamiser les programmes de traitement antirétroviral et de traitement antituberculeux de brève durée sous surveillance directe en apportant un appui approprié à la fois aux patients et à leur famille.		e) Avec un membre du personnel de l'Unité chargée de la nutrition se consacrant à cette tâche, le PAM continuera de soutenir les patients atteints de malnutrition qui suivent un traitement antirétroviral ou un traitement antituberculeux de brève durée sous surveillance directe, leur fournissant une assistance nutritionnelle, et plaidera pour que des ressources et un appui réguliers soient apportés à cette initiative afin de faciliter une mise en œuvre suivie. Selon la disponibilité des ressources et compte tenu des besoins jugés prioritaires, le PAM étudiera les possibilités d'apporter une aide aux ménages des patients sous traitement antirétroviral ou traitement antituberculeux de brève durée sous surveillance directe qu'il soutient.	Décembre 2019

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS EN SOMALIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2012 À 2017			
Recommandation	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
f) Étendre les activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements aux communautés et au grand public, en ciblant les hommes et les agents du changement tels que les chefs de communauté.		f) L'extension de la communication visant à faire évoluer la société et les comportements est un élément central du PSPP, intégré dans les activités menées au titre des effets directs stratégiques 1, 2 et 3. Le PAM examinera les supports existants élaborés à cette fin et étendra les publics visés, parmi lesquels les hommes et les chefs de communauté.	Décembre 2019
<p>Recommandation 8: Repas scolaires</p> <p>Le PAM devrait positionner et évaluer la contribution des repas scolaires dans le cadre d'une stratégie interorganisations pour l'éducation:</p> <p>a) Coordonner les activités de repas scolaires et établir les rapports y afférents dans le cadre du module de l'éducation plutôt que de celui de la sécurité alimentaire.</p> <p>b) Fonder la prise de décisions opérationnelles sur un objectif d'éducation tel que la sélection des écoles participantes.</p> <p>c) Procéder au diagnostic prévu dans le cadre de l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation (et qui a été reporté) en collaboration avec le Ministère de l'éducation.</p>	Bureau de pays, avec l'appui du bureau régional et du Siège	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La direction est déterminée à nouer des liens plus étroits avec les parties prenantes en matière d'éducation, afin de veiller à ce que le rôle des repas scolaires dans le soutien des résultats des élèves soit reconnu et fasse partie intégrante des stratégies d'éducation.</p> <p>a) Le PAM prendra contact et coordonnera son action avec le module de l'éducation pour améliorer la collaboration existante, et notamment la communication d'informations à ce module.</p> <p>b) Dans le cadre du PSPP, les écoles ciblées pour bénéficier du programme de repas scolaires seront sélectionnées conformément au plan stratégique pour le secteur éducatif (2017-2021), l'objectif étant de favoriser un niveau d'instruction et un taux de poursuite des études plus élevés.</p> <p>c) En partenariat avec les ministères de l'éducation du Somaliland et du Puntland, le PAM organisera des ateliers sur l'initiative SABER (approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation) avec les parties prenantes concernées, afin d'évaluer l'état d'avancement des programmes de repas scolaires.</p>	<p>Décembre 2020</p> <p>Décembre 2019</p> <p>Décembre 2019</p>

Liste des sigles utilisés dans le présent document

3A	assistance alimentaire pour la création d'actifs
AAF	assistance alimentaire pour la formation
ONG	organisation non gouvernementale
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance